

GOUVERNEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU



MINISTERE D'ECONOMIE ET  
FINANCE

&

MINISTERE DES RESSOURCES  
NATURELLES ET DE L'ENERGIE



UNITE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET EN GUINEE-BISSAU (UMOP)

-----  
PROJET REGIONAL D'ACCES A L'ELECTRICITE DE LA CEDEAO  
(ECOWAS-REAP)  
-----

ADDENDUM N° 1 DU PLAN D'ACTION DE  
REINSTALLATION DU POSTE SOURCE DE  
BISSAU

*Rapport Final*

Octobre 2024

## SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AAAC	:	Autorité Compétente d'Évaluation Environnementale
BM	:	Banque mondiale
BT	:	Basse Tension
CC	:	Commission de Conciliation
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CLM	:	Comité Local de Médiation
CPR	:	Cadre de Politique de Réinstallation
CRUH	:	Concession Rurale à Usage d'Habitation
DUP	:	Déclaration d'Utilité Publique
ECUP	:	Expropriation pour Cause d'Utilité Publique
EIES	:	Étude d'Impact Environnemental et Social
FCFA	:	Franc des Colonies Françaises d'Afrique
GPF	:	Groupement de Promotion Féminine
GPS	:	Global Position System
HTA	:	Haute tension Aérienne
EC	:	Équipement Communautaire
Kg	:	Kilogramme
Km	:	Kilomètre
kV	:	Kilovolt
m	:	Mètre
MGP	:	Mécanisme de Gestion des Plainte
mm	:	Millimètre
MT	:	Moyenne Tension
OCB	:	Organisation Communautaire de Base
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAP	:	Personne Affectée par le Projet
PAR	:	Plan d'Actions de Réinstallation
PO	:	Politique Opérationnelle
PRAE	:	Projet Régional d'Accès à l'Electricité
PU	:	Prix Unitaire
PV	:	Procès-verbal
SIG	:	Système d'Information Géographique
SSS	:	Spécialiste en Sauvegardes Sociales
TDR	:	Termes De Référence
TF	:	Titre Foncier
UCGP	:	Unité de Coordination et de Gestion du Projet
UMOP	:	Unité de Mise en Œuvre du Projet

## I. JUSTIFICATION DE L'ADDENDUM

L'élaboration du présent addendum est consécutif aux changements de tracés et aux omissions lors du recensement initial. Le document, en plus d'être un tableau de bord, est récapitulatif des principes qui organisent la réinstallation des populations dans le cadre des projets d'envergure dont la mise en œuvre peut entraîner des répercussions sur les conditions de vie des populations.

La confirmation des biens et des personnes affectées par le projet mené par STEG à la suite des études topographiques a permis à la Commission Technique Interinstitutionnelle (CTI) d'identifier des nouveaux biens et les nouvelles personnes affectées par le projet (PAP) qui ont été omises sur les mêmes tracés existants et sur les nouveaux tracés proposés.

L'addendum n° 1 du Plan d'action de réinstallation (PAR) du sous-projet de Bissau est une réponse aux impacts négatifs potentiels que pourrait engendrer la perte partielle de biens agricoles, arbres fruitiers, de terrains ou de revenus, etc. C'est à ce titre que les procédures de protection des personnes et de leurs actifs, notamment la législation nationale et la politique opérationnelle 4.12 de la Banque mondiale relative à la réinstallation involontaire sont déclenchées.

En effet, l'Unité de mise en œuvre du projet (UMOP) de Guinée Bissau a procédé à la validation des données du recensement issus de l'enquête socio-économique des PAP du PAR initial, c'est-à-dire la confirmation des biens et l'identification des PAPs du sous-projet de Bissau ce qui a permis la confirmation de 1894 PAP qui ont perdu des arbres.

L'addendum 1 s'inscrit dans le cadre global du PAR de Bissau qui est déjà partagé et approuvé par la Banque mondiale. L'objectif visé est de créer un cadre permettant une mise en œuvre apaisée et qui préserve les conditions de vie des populations affectées. Pour le PAR initial de Bissau la validation des données du recensement des PAP et sa mise en œuvre a permis d'avoir les informations actualisées ci-dessous :

N°	Désignation	Quantités
<b>Total PAP confirmés 1894</b>		
1	PAP inexistantes, non identifiés sur le terrain et dont les biens ne sont pas aussi physiquement trouvés sur place	448
2	PAP Ancien confirmées	887
3	PAP nouvelles confirmées	1007

La validation des données du recensement du PAR initial de Bissau a permis aussi d'élaguer de la base de données 448 PAP inexistantes, non identifiés sur le terrain et dont les biens ne sont pas aussi physiquement trouvés sur place.

Ainsi, l'addendum 1 du PAR de sous-projet de Bissau complète, corrige et actualise les données du PAR initial déjà partagé et approuvé par la Banque mondiale. L'objectif visé est de créer un cadre permettant une mise en œuvre apaisée et qui préserve les conditions de vie des populations affectées.

Le document présente le profil socio-économique de ces PAP, l'inventaire des pertes qu'elles subissent, l'évaluation de ces pertes et le montant des compensations. Les mêmes principes et modes d'indemnisation, et modes d'accompagnement contenus dans le PAR initial s'appliquent au présent Addendum. Il en est de même pour le suivi-évaluation.

## **II. NATURE ET CONSISTANCE DES MODIFICATIONS DU PAR INITIAL, OBJET DE L'ADDENDUM N°1**

La description générale du Projet reste inchangée, exceptées les parties suivantes :

### **III. IMPACTS DU PROJET**

- 3.1. Méthodologie du PAR
  - Étape 3 : Entretiens /Enquêtes
  - Étape 4: Recensement et évaluation des biens affectés
  - Étape 5 : Consultations publiques
- 3.2. Activités du projet à l'origine de la réinstallation involontaire
  - Tableau 1 : Situation des PAP par localité

### **V. ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES**

- 5.1. Caractéristiques sociodémographiques et économiques des PAP
  - 5.1.1. Caractéristiques sociodémographiques des PAP
  - 5.1.6. Répartition des PAP par sexe et par type d'activité
  - 5.1.7. Répartition des PAP selon le sexe et par secteur
  - 5.2.2. Répartition des PAP vulnérables selon la catégorie et le critère

### **VI. ELIGIBILITE**

- 6.2. Date limite d'éligibilité

### **VII. APPROCHE D'INDEMNISATION**

- 7.3. Matrice d'indemnisation

### **VIII. EVALUATION ET COMPENSATION DES PERTES**

- 8.2.1.3. Compensation des pertes d'arbres
- 8.2.1.4. Synthèse des indemnisations
- 8.2.3. Appui aux personnes vulnérables

### **IX. CONSULTATION ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE**

- 9.2.3. Programmation des consultations
- 9.3.1. Planning des consultations réalisées

### **XI. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PAR**

- 11.5. Calendrier de mise en œuvre du PAR

### **XIV. COUT ET BUDGET**

### **XV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

#### **ANNEXES :**

- **Annexe 3 base de données des PAP**

Ces parties qui remplacent les chapitres et sections correspondants du Plan d'Action de Réinstallation sont présentées dans les paragraphes suivants :

**SYNTHÈSE DES DONNÉES DE BASE DE L'ADDENDUM DU PLAN D' ACTIONS DE RÉINSTALLATION (PAR) DE POSTE SOURCE DE BISSAU**

<b>N°</b>	<b>Désignations</b>	<b>Données de base</b>
<b>1</b>	<b>Localisation du Projet</b>	Bissau
<b>2</b>	<b>Région(s) concernée(s)</b>	Biombo, Cacheu et Oio
<b>3</b>	<b>Secteur(s) concerné(s)</b>	Bigene, Bissora, Bula, Cacheu, Caio, Quinhamel, Caliquisse, Canchungo, Nachra, Safim,
<b>4</b>	<b>Type de travaux</b>	Construction de lignes électriques (MT) et postes de distribution
<b>5</b>	<b>Budget total de l'Addendum du PAR</b>	<b>1 028 613 469</b>
	5.1 Budget des indemnisations :	<b>937 203 304</b>
	5.2 Provision afférente au fonctionnement des commissions de conciliation et comités de médiation	38 000 000
	5.3 Assistance aux personnes vulnérables	<b>6 550 000</b>
	5.4 Imprévu : 5% du montant des indemnisations	46 860 165
<b>6</b>	<b>Date limite d'éligibilité/Date butoir</b>	23 août 2023
<b>7</b>	<b>Nombre total des personnes affectées par le projet</b>	1894
	7.1 Nombre de PAP femmes	405
	7.2 Nombre de PAP hommes	1477
	7.3 Nombre de PAP inconnu	12
<b>8</b>	<b>Nombre total de personnes vulnérables</b>	131
	8.1 Nombre de personnes vulnérables (femmes)	41
	8.2 Nombre de personnes vulnérables (hommes)	90
<b>9</b>	<b>Types de biens affectés (préciser le nombre devant chaque type)</b>	
	9.1 Lopin de terres agricoles	0
	9.2 Nombre de pieds d'arbres fruitiers	<b>36 650</b>
	9.3 Coût total des biens affectés (arbres fruitiers) sans inclure l'assistance des PAP vulnérables (XOF)	<b>937 203 304</b>

## **RESUME EXECUTIF**

### ***1. Introduction***

Pour répondre aux besoins de l'indemnisation des personnes affectées par le Projet (PAP) dont les biens se trouvent dans l'emprise de quatre (4) mètres de largeur pour la construction des réseaux électriques d'une longueur de 352 464,60 mètres, un Plan d'Action de Réinstallation a été élaboré. Dans ce PAR initial, mille trois cent trente-deux (1 332) PAP dont mille vingt-neuf (1 029) hommes, trois cent trois (303) femmes étaient recensées sur l'emprise des 140,99 ha. Ces PAP ont perdu un total de seize mille trois cent cinquante-neuf (16 359) pieds d'arbres fruitiers pour le poste de Bissau.

En vue du démarrage des travaux, l'entreprise a réalisé les relevés topographiques pour délimiter l'emprise et le marquage de tous les biens susceptibles d'être impactés. Ce travail préalable a permis à l'UMOP de démarrer la validation des données du recensement.

La validation des données qui s'en est suivie a été faite suivant un processus participatif avec les parties prenantes, notamment, les PAP, les Chefs de villages, les autorités coutumières, les Collectivités territoriales (représentantes des secteurs Administratifs concernés), l'Administration et les Services techniques (AAAC, IBAP, DGFF) et le Mouvement National de la Société Civile.

En effet, l'UMOP de Guinée Bissau a procédé à la validation des données du recensement des PAP du PAR initial de sous-projet de Bissau ce qui a permis la confirmation de mille huit cent quatre-vingt-quatorze (1 894) PAP qui ont perdu trente-six mille six cent cinquante (36 650) pieds d'arbres. Parmi ces PAP, il y a :

- huit cent quatre-vingt-sept (887) PAP issues de la base de données du PAR initial ;
- mille sept (1 007) PAP nouvelles issues des omissions ou présentes sur les nouveaux tracés.

La validation des données du recensement du PAR initial de Bissau a permis aussi d'élaguer de la base de données quatre cent quarante-huit (448) PAP inexistantes, non identifiées sur le terrain et dont les biens ne sont pas aussi physiquement trouvés sur place.

A cet effet, un premier addendum est élaboré dans le but de prendre en charge ces mille sept (1 007) PAP nouvelles issues des omissions ou présentes sur les nouveaux tracés.

### ***2. Description du projet***

La Composante 1 du projet ECOWAS-REAP en Guinée Bissau est spécifiquement dédiée à la conception détaillée, la fourniture et l'installation de réseaux de distribution à partir de sous-stations de l'Organisation pour la Mise en valeur du Fleuve Gambie (OMVG) de 225 / 33 KV, à travers la mise en œuvre entre-autres des activités suivantes :

- la conception (mise à jour des études des réseaux MT et BT et pour la distribution en triphasé et la distribution MALT) ;
- la fourniture et l'installation d'environ 1791 km de lignes moyenne tension (MT), certaines avec neutre distribué et d'autres sans neutre distribué,
- la fourniture et l'installation d'environ 151 postes de distribution triphasé 30 kV / 400 V,
- la fourniture et l'installation d'environ 77 postes de distribution monophasé MALT 17,32 kV / 230 V,
- la fourniture et l'installation d'un total d'environ 978 km de lignes basse tension (BT) de 400-230 V, en monophasé avec neutre ou en triphasé avec neutre,
- la fourniture et l'installation d'équipements terminaux de raccordement, notamment de points de raccordement, de compteurs intelligents pour gros clients, de compteurs à prépaiements, ainsi que de tableaux pré câblés pour une clientèle de plus de 35 000 foyers basse tension.

Le tableau qui suit à continuation surtout la dernière colonne reflète spécifiquement la consistance de sous-projet de la sous-station de Bissau.

#### Poste HTB/HTA de Bissau

N° Ordre	Désignation	Unité	Quantités Totales	
			Projet GB (ferme + optionnelle)	Sous-Station Bissau
1	Lignes MT	km	1 791	353
2	Poste MT/BT Triphasé	U	151	39
3	Poste MT/BT Monophasé	U	77	7
4	Lignes BT	km	978	317
5	Branchements BT	U	35 000	11352

Les travaux de construction du réseau à partir du poste source de Bissau pourraient engendrer des incidences sociales négatives telles que des pertes de biens, des pertes d'activités et/ou de sources de revenus, susceptibles de porter préjudices aux personnes affectées. Cette situation nécessite l'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR), et en suit le présent Addendum pour éviter et/ou minimiser les impacts et effets sociaux négatifs du Projet.

### ***3. Impacts sociaux négatifs du projet***

Les travaux de terrain ont permis d'identifier au total **mille huit cent quatre-vingt-quatorze (1894)** PAP dont quatre cent cinq (405) femmes, mille quatre cent soixante-dix-sept (1477) hommes et douze (12) inconnus. Les biens touchés concernent uniquement des Pertes d'arbres fruitiers.

En outre, les résultats de la confirmation révèlent que cent trente-un (131) personnes vulnérables dont quarante-un (41) femmes et quatre-vingt-dix (90) hommes. En fin, le nombre total d'arbres affectés est de trente-six mille six cent cinquante (36 650) pieds.

### ***4. Éligibilité à la compensation et date limite d'éligibilité***

Sont éligibles à la compensation, toutes les personnes physiques ou morales qui sont installées dans les emprises du projet et dont les biens ou les revenus seront partiellement ou totalement impactés par les travaux et qui auraient été recensées lors de l'enquête socio-économique. Les trois (03) catégories suivantes sont éligibles aux bénéfices de la politique de réinstallation du Projet :

- a. les détenteurs d'un droit formel sur les terres ;
- b. les personnes qui n'ont pas de droit formel sur les terres au moment où le recensement commence, mais qui ont des revendications qui sont reconnues par la loi nationale, ou qui sont susceptibles d'être reconnues ;
- c. les personnes qui n'ont ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent.

Dans le cadre du présent addendum du PAR, la confirmation a débuté le 23 Août au 15 octobre 2023. La date limite d'éligibilité à la réinstallation correspond à la date du début du recensement des personnes affectées et de leurs biens. La date limite d'éligibilité ainsi retenue est fixée au 23 août 2023. Au-delà de cette date, l'occupation et/ou l'exploitation d'une terre ou d'une ressource visée par le projet ne peut plus faire l'objet d'une indemnisation, sauf s'il s'agit d'une omission avérée.

## 5. Matrice des compensations

### ☐ Synthèse des indemnisations

Le montant total des indemnisations pour l'ensemble des biens recensés s'élève à « *neuf cent trente-sept million deux cent trois mille trois cent quatre (937 203 304) F CFA* ».

**Tableau 1 : Synthèse des indemnisations par catégorie de pertes**

<i>Catégorie de perte</i>	<i>Montant total des indemnisations (F CFA)</i>	<i>Nombre de biens</i>
Arbre fruitier	937 203 304	36 650
<b>Total</b>	<b>937 203 304</b>	-

Sources : Source : Résultat de confirmation des biens et des PAPs réalisée du 23 août au 15 octobre 2023 par le CTI

### ☐ Analyse socio-économique

#### • Caractéristiques sociodémographiques des PAP

La validation des données des enquêtes socio-économiques initial a permis l'identification des PAP et la confirmation de leurs biens sur le terrain notamment mille huit cent quatre-vingt-quatorze (1894) PAP dont quatre cent cinq (405) correspondent 21,38% de femmes, mille quatre cent quatre-vingt-deux (1477) correspondent 77,98% de hommes et douze (12) correspondent 0,63% de inconnus.

#### • Répartition des PAPs par secteur

Au total, les PAPs sont réparties entre dix (10) secteurs. Les secteurs de Cachungo, Quinhamel et Bula, sont les plus affectées avec respectivement 28,93%, 19,75% et 17,11%, soit un cumul de 64,79% des PAPs. Par contre les secteurs de Bigene, Bissorã et Caio sont les moins affectés.

#### • Répartition des PAPs selon le statut matrimonial

Les résultats des enquêtes socioéconomiques indiquent que 76,88% des personnes affectées par le projet sont mariées, et 16,14% sont célibataires et 6,08% de veufs/veuves dont environ les  $\frac{3}{4}$  sont des veuves. Les PAPs divorcées ne représentent que moins de 1%

#### • Répartition des PAPs selon leur âge

Les résultats de l'enquête socioéconomique révèlent que 31,76% des PAPs ont l'âge compris entre 35 et 49 ans et 22,67% ont l'âge compris entre 20 et 34 ans. Enfin 12,09% ont plus de 65 ans.

#### • Répartition des PAPs selon le niveau d'instruction

Les résultats de l'enquête révèlent que les PAPs ayant le niveau secondaire représentent le taux le plus élevé avec 38,36% tandis que 23,80% des PAPs recensées sont non scolarisés. Les PAPs qui ont le niveau primaire représentent 30,03%, ceux qui ont fait la medersa/arabe ne représente que 0,23% des PAPs et enfin les PAPs les plus instruites (niveau universitaire) sont de 1,88%

#### • Caractéristiques socioéconomiques des PAP

Dans l'emprise optimisée à 4m, le projet ECOWAS-REAP va impacter un nombre limité d'activités économiques. La sévérité de l'impact va dépendre de plusieurs facteurs comme l'exercice ou non par la PAP d'une activité économique autre que l'activité impactée et la part de l'activité impactée dans le revenu global de la PAP. Interrogées lors des enquêtes, 100 % des PAP affirment que le projet va



impacter leurs activités économiques (activités agricoles et plantations). Plus précisément, pour 100 % des PAP, l'activité impactée par le projet est une activité agricole.

#### ❑ **Analyse de la vulnérabilité**

Pour identifier les PAP vulnérables, il convient de partir des critères primaires suivants :

- C<sub>1</sub> : Homme chef de ménage de 70 ans et plus
- C<sub>2</sub> : Femme chef de ménage de 60 ans et plus
- C<sub>3</sub> : Femme chef de ménage célibataire, veuve ou divorcée ;
- C<sub>4</sub> : PAP ayant un handicap physique (à mobilité réduite) ou mental l'empêchant de travailler ou atteinte d'une maladie chronique handicapante ;
- C<sub>5</sub> : PAP Non voyant;
- C<sub>6</sub> : PAPs veuf, Chef de ménage;
- C<sub>7</sub> : Mineur chef de ménage.

L'analyse de la situation socioéconomique et physiologique a permis de relever cent trente-un (131) PAPs considérées comme vulnérables, ce qui représente 6,91%. Parmi ces PAPs vulnérables, 70,99% sont des personnes âgé (70 ans à plus) 12,21% des non-voyants, 9,92% sont des veuves ou veufs, suivent ensuite les déficients mentaux avec environ 2%.

L'analyse montre en plus que la vulnérabilité des PAPs est légèrement marquée chez les hommes avec 68,70% contre 31,30% pour les femmes.

Enfin les 93,08% des PAPs ne présentent aucun critère de vulnérabilité. Il ressort que 17,95 % sont des femmes vulnérables et 75,13% d'hommes.

#### **6. Résumé des consultations menées**

Les consultations du public se sont déroulées du 23 août au 15 octobre 2023 dans le secteur de Bissau (Région de Biombo, Oio et Cacheu) et ont concernées les localités suivantes : Calquisse, Caio, Canchungo, Cacheu, Pelundo, Bula, Binar, Ondame, Quinhamel, Nhacra, Bissausignho, Ilondé, Bissalanca et Safim. Ont participé à ces consultations, 307 participants dont 91% représente les hommes et 9% représente les femmes. Les PV, listes de présence et les photos sont annexés à ce rapport.

#### **7. Budget estimatif de l'addendum du Plan d'Action de Réinstallation et sources de financement**

Le budget pour la mise en œuvre *de l'addendum* du PAR est évalué à « **un millaire, vingt-huit millions, neuf six cent treize mille, quatre cent soixante-neuf (1 028 613 469) FCFA** » et concerne les rubriques suivantes :

- les indemnités des pertes ;
- l'assistance aux personnes vulnérables ;
- les renforcements de capacité ;
- provision pour le recrutement de la structure facilitatrice ;
- les activités de communication ;
- le suivi-évaluation externe de la réinstallation ;
- les imprévus ;
- la provision afférente au fonctionnement des commissions de conciliation et comités de médiation.

Le tableau qui suit présente le budget du PAR.

**Tableau 2: Budget du PAR**

<b>BUDGET PAR POSTE BISSAU</b>		
<b>Indemnisation des PAP</b>	Indemnisation des pertes d'arbres fruitiers	<b>937 203 304</b>
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>937 203 304</b>
Assistance aux personnes vulnérables		<b>6 550 000</b>
Activités de Communication		PM (Pris en compte dans le rapport de Mansoa)
Suivi - évaluation externe de la réinstallation (AAAC et les autres services techniques)		PM (frais de procédure à payer par le projet)
Imprévus (5% du montant des compensations)		46 860 165
Audit de la réinstallation		PM (Pris en compte dans le rapport de Mansoa)
Provision afférente au fonctionnement des commissions de conciliation et comités de médiation		38 000 000
Provision pour le recrutement de la structure facilitatrice		PM (Pris en compte dans le rapport de Mansoa)
Collaborer avec les PAP pour l'entretien de l'emprise annuelle des lignes		PM (à appliquer par le EAGB pendant le fonctionnement)
Renforcement de capacité des acteurs locaux de suivi		PM (Pris en compte dans le rapport de Mansoa)
<b>Total</b>		<b>1 028 613 469</b>

### **8. Conclusion et principales recommandations**

Le présent addendum du PAR réalisé sur la période de 23 août au 15 octobre 2023, a permis de recenser et confirmer l'ensemble des personnes et des biens installés dans l'emprise. La dernière date butoir est le 23 août 2023 en référence à la fin des enquêtes.

L'ampleur de la réinstallation a été minimisée grâce à l'optimisation du design du projet à travers : i) le contournement des grandes agglomérations ; ii) la diminution de l'emprise des lignes à 4 m en rase campagne et moins de 3m dans les agglomérations ; iii) l'utilisation dans des agglomérations des armatures en drapeau.

Cette optimisation a permis d'éviter les concessions, les petits commerces et les cultures basses dans l'emprise. Ainsi, le projet affectera pour ce poste de Bissau **mille huit cent quatre-vingt-quatorze (1894)** PAP dont quatre cent cinq (405) correspondent 21,38% de femmes, mille quatre cent soixante-dix-sept (1477) correspondent 77,98% de hommes et douze (12) correspondent 0,63% de inconnus. Conformément à la PO/PB 4.12 de la Banque mondiale, il y a été dénombré 131 PAP vulnérables devant bénéficier de mesures spécifiques de compensation en plus. Le projet affectera 36 650 pieds d'arbres fruitiers avec 93,64 % d'anacardiens.

La mise en œuvre globale du PAR ajusté par cet Addendum va nécessiter une mobilisation financière estimée à : « **un millaire, vingt-huit millions, neuf six cent treize mille, quatre cent soixante-neuf (1 028 613 469 XOF) Franck CFA** ».

### **III. IMPACTS DU PROJET**

#### **1.1.Méthodologie du PAR**

##### **Étape 3 : Entretiens /Enquêtes**

Ces entretiens à travers l'utilisation de guide d'entretien ont concerné les autorités des localités traversées par le projet ainsi que leur population ayant en charge la gestion du développement et la protection de l'environnement du 23 août au 15 octobre 2023. Les rencontres et visites ont permis de collecter et de compléter la documentation sur la situation géographique, administrative, écologique et économique de la zone du Projet.

##### **🕒 Echanges avec les parties prenantes et les groupements féminins pour la préparation des consultations publiques**

Des séances d'échanges ont été organisées avec les parties prenantes dans le cadre de la préparation des séances des consultations publiques.

L'objectif visé est d'informer ces acteurs, sur :

- le projet et ses différentes composantes ;
- les études en cours notamment l'objectif de l'Étude et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des personnes qui seront affectées par le projet ;
- les différentes activités prévues dans le cadre de la réalisation du PAR ;
- la nécessité de mettre à contribution les acteurs à la base et le degré d'implication et d'engagement souhaité de ces derniers ;
- L'enquête socioéconomique auprès des PAP ;
- le rôle de relais que ces acteurs-clés doivent servir non seulement pour informer davantage les populations mais aussi pour aider à mettre en œuvre la mission.

Par ailleurs, les techniques de collecte et d'investigation en milieu réel se résument à l'approche sociogéographique. En effet, dans le souci de recueillir le maximum d'informations tout en s'adaptant au contexte et aux réalités des différentes localités, plusieurs techniques ont été utilisées. Il s'agit des visites systématiques des quartiers situés dans les emprises des lignes à construire, des entretiens semi-directifs et des focus group ou séances de consultations publiques.

##### **Étape 4: Recensement et évaluation des biens affectés**

En premier lieu, il a été fait une formation et sélection des enquêteurs. La préparation des enquêtes socio-économiques a nécessité l'organisation d'une formation qui a duré trois (3) jours consécutifs, notamment du 20 au 23 août 2023. Dédiée aux enquêteurs et superviseurs, cette formation a été l'occasion de les informer et de les mettre à niveau par rapport à plusieurs aspects dont :

- le projet et sa zone d'influence ;
- les différents questionnaires et le sens des questions qui les composent ;
- la pratique d'enquête sur une tablette, etc.

A la fin de la formation, un test d'aptitude a été organisé. A l'issue de celui-ci, huit - (8) membres des CTI et deux (2) superviseurs ont été sélectionnés pour dérouler les enquêtes socio-économiques.

Les investigations en milieu réel réalisées ont permis de rencontrer les populations occupant l'emprise du projet. Dans ce cadre, il a été procédé à la prise de vue des biens affectés. Les propriétaires de ces biens affectés ont été répertoriés. Sur la base d'un recensement systématique des biens et moyens d'existence affectés par le projet et des enquêtes socioéconomiques à l'endroit des PAP, il a été procédé à la réalisation d'une base de données des PAP ainsi qu'à une évaluation des biens qui ont

été affectés. Pour ne pas dévoiler l'identité des PAP, une codification a été utilisée dans le rapport sachant que les autorités, le projet et ses partenaires auront accès à la base de données complète. Cette base de données qui détaille l'identité de chaque PAP permettra entre autres de procéder normalement à l'exécution de la réinstallation conformément à ce PAR et de traiter plus facilement les réclamations émanant de ce PAR ou de sa mise en œuvre ainsi que de l'exécution du projet. En effet, les comités de gestion des plaintes ont été mis en place par l'UMOP dans toutes les zones du projet pour assurer déjà le traitement des plaintes issues du processus de réalisation de ce PAR.

### **Étape 5 : Consultations publiques (du 23 août au 15 octobre 2023)**

Des Assemblées Générales avec les PAP et les autorités locales pour présenter les premiers résultats du recensement ainsi que l'évolution du design du projet en vue davantage minimiser les impacts notamment l'évitement des ménages, des établissements publics et des plantations d'alignements. A la suite de cette restitution, les perceptions, préoccupations et attentes des parties prenantes ont été recueillies en vue de finaliser la conception du tracé.

Il a été rappelé que le MGP ainsi que ses comités sont fonctionnels et que les réclamations peuvent déjà être faites à ce stade.

Les consultations du public ont été organisées de manières participative et inclusive, en relation avec la coordination du PRAE-GB et les services du ministère de l'Administration du territoire à travers les gouverneurs des régions de Biombo et de Cacheu ainsi que les administrateurs et secrétaires de sections ainsi que les comités. Les représentants des communautés potentiellement impactées par le projet ont été mobilisés et consultés. Il faut cependant noter que cette mobilisation était restreinte conformément aux mesures de distanciation sociale édictées par le gouvernement. Pour cette raison, les missions d'information et de communication et celle de la consultation du public ont été menées concomitamment. Cette démarche participative et inclusive s'est déroulée en cinq (05) étapes essentielles : (i) rencontres institutionnelles, (ii) information préalable, (iii) consultations publiques (iv) consultation des personnes affectées par le projet et enfin (v) Consultation de restitution par rapport aux mesures d'optimisation du tracé.

Les principaux outils méthodologiques utilisés lors de ces différentes rencontres sont l'*entretien semi structuré* et le *focus group*, avec la prise en compte du *genre* à tous les niveaux. Par ailleurs, le Consultant a saisi l'opportunité offerte par la consultation du public pour collecter toutes les informations utiles et disponibles en rapport avec le projet et sa mise en œuvre, tant au plan quantitatif que qualitatif.

- i. Rencontres institutionnelles :** dès le début de son mandat, le Consultant est entré en contact avec les autorités administratives concernées par le projet en collaboration avec le l'unité de coordination du projet.
- ii. Information préalable :** il s'agit d'une étape incontournable pour enclencher la participation communautaire. Elle permet de diffuser des informations utiles pour la bonne compréhension du projet et du PAR. En plus des autorités administratives territoriales et locales, les chefs de cantons, les chefs de villages, les associations de jeunes et de femmes les ONG locales ont été mobilisés et sensibilisés. Au cours de ces rencontres, les équipes du Consultant ont présenté les objectifs du PAR et son processus d'élaboration. Pour faciliter la compréhension du message véhiculé, les langues de communication ont été adaptées aux communautés locales. Ainsi, les langues utilisées sont le Portugais, le Créole, le Manjak et le Pépéle.
- iii. Consultation du public :** il s'agit des consultations publiques tenues dans les différents secteurs, sections et villages des régions de Biombo et de Cacheu (Calquisse, Caio, Canchungo, Cacheu, Pelundo, Bula, Binar, Ondame, Quinhamel, Nhacra, Bissausinho, Ilondé, Bissalanca et Safim).

- iv. **Consultation publique des PAP** : c'est à la suite de l'inventaire des biens situés dans les zones d'influence du projet suivant les différents départements de la sous-station de Bissau que les séances de consultation des PAP ont été organisées. L'objectif c'était de mobiliser le maximum de PAP afin de recueillir leurs avis, craintes, préoccupations et recommandations par rapport au projet.
- v. **Consultation de restitution des mesures d'optimisation de tracé** : Les consultations relatives aux mesures d'optimisation avaient pour but d'informer la population locale sur les efforts d'optimisations proposées par l'UMOP PRAE et de recueillir leurs avis et suggestions

### 1.2 Activités du projet à l'origine de la réinstallation involontaire

La construction et l'exploitation d'une ligne de transport d'électricité y compris la construction de postes de transformation impliquent, pour des raisons de sécurité, le dégagement d'une emprise sur toute la longueur du tracé en fonction de l'activité. Les structures existantes seront déplacées et compensées partout où les contraintes d'occupation du sol ne permettent pas d'autres options. Les arbres dépassant trois (03) m de hauteur seront également abattus. Par contre, le jardinage, les cultures vivrières et maraîchères, l'élevage, le pâturage ou toute autre activité ne pouvant pas nuire à l'exploitation et à l'entretien de la ligne peuvent être menés dans l'emprise. L'usage de l'emprise des lignes est donc possible, mais soumis à des restrictions et à un droit de passage. Ainsi, une sensibilisation continue s'impose à l'endroit des PAP par rapport aux choix des activités à mener.

Plus spécifiquement, les travaux engendrant l'affectation des personnes et leurs biens ainsi que leurs moyens d'existence dans la zone de Bissau sur six (06) mois sont développés ci-après :

- le processus de libération des 4 m d'emprise nécessaire pour la ligne électrique en rase campagne ;
- le processus de libération des 4m d'emprise nécessaire pour la ligne électrique au niveau des parcelles d'anacarde et autre plantation d'arbres hauts ;
- l'affectation permanente pour l'implantation des poteaux sur 1 m<sup>2</sup> au niveau cultures basses comme les rizeries, le maraichage, ...
- la libération de l'emprise des poteaux sur 1 m<sup>2</sup>.

*Le tableau ci-après présente les zones d'impact nécessitant la réinstallation par localité.*

**Tableau 3: Situation des PAP par localité**

N°	SECTEURS	Type de perte	NOMBRE DE PAPS			TOTAL
			Homme	Femme	Inconnus	
1	Bigene	Plantation	7	3	0	10
2	Bissora	Plantation	49	6	0	55
3	Bula	Plantation	271	53	0	324
4	Cacheu	Plantation	94	29	6	123
5	Caio	Plantation	84	32	1	117
6	Caliquisse	Plantation	46	9	0	55
7	Canchungo	Plantation	391	151	0	548
8	Nhacra	Plantation	197	15	3	214
9	Quinhamel	Plantation	278	96	2	374
10	Safim	Plantation	60	11	0	74
<b>TOTAL DE PAP's</b>			<b>1477</b>	<b>405</b>	<b>12</b>	<b>1894</b>

Source : Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

## V ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES

À la suite du programme de consultation publique auprès des PAP, un recensement a été effectué pour recueillir des données socio-économiques de référence appropriées destinées à identifier les personnes qui seront déplacées par le projet et qui auront droit à une indemnisation et/ou à une aide. Un autre objectif visé par le recensement consiste à décourager l'afflux de personnes n'ayant pas droit à ces prestations telles que les occupants opportunistes. De façon spécifique, les études socio-économiques ont pour objet :

- de recenser la population affectée ;
- de dresser le profil socio-économique des PAP et de leurs ménages tout en portant un intérêt sur les caractéristiques des différentes activités de production des personnes affectées ;
- d'identifier les groupes vulnérables et de formuler les actions d'accompagnement et d'assistance spécifiques nécessaires en leur endroit.

### 5.1. Caractéristiques sociodémographiques et économiques des PAP

#### 5.1.1. Caractéristiques sociodémographiques des PAP

Les enquêtes socio-économiques ont permis de confirmer **mille huit cent quatre-vingt-quatorze (1 894)** PAP dont 405 femmes soit 21,38%, 1477 hommes soit 77,98% et 12 inconnus soit 0,63%.

**Tableau 4 : Répartition des paps selon le sexe**

Selon le genre	NOMBRE DE PAPS						TOTAL	
	Homme	%	Femme	%	Inconnus	%		
TOTAL DE PAP's	1482	78,25	405	21,12	12	0,63	1894	100

Source : Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

#### 5.1.2. Répartition des PAPs par secteur

Au total, les PAPs sont réparties entre dix (10) secteurs. Les secteurs de Cachungo, Quinhamel et Bula, sont les plus affectés avec respectivement 27,67%, 19,75%, et 17,11% soit un cumul de 64,53% des PAPs. Par contre les secteurs de Bigene, Bissorã et Caio sont les moins affectés.

**Tableau 5 : Répartition des PAPs par secteur**

N°	SECTEURS	NOMBRE DE PAPS						TOTAL	%
		Homme	%	Femme	%	Inconnus	%		
1	Bigene	7	0.37%	3	0.16%	0	0	10	0.53%
2	Bissora	49	2.59%	6	0.32%	0	0	55	2.90%
3	Bula	271	14.31%	53	2.80%	0	0	324	17.11%
4	Cacheu	94	4.96%	29	1.53%	6	50,00	123	6.49%
5	CAIO	84	4.44%	32	1.69%	1	8,33	117	6.18%
6	Caliquisse	46	2.43%	9	0.48%	0	0	55	2.90%
7	CANCHUNGO	391	20.64%	151	7.97%	0	0	548	28.93%
8	NHACRA	197	10.40%	15	0.79%	3	25,00	214	11.30%
9	Quinhamel	278	14.68%	96	5.07%	2	16,67	374	19.75%
10	SAFIM	60	3.17%	11	0.58%	0	0	74	3.91%
<b>TOTAL DE PAP's</b>		<b>1477</b>	<b>77.98%</b>	<b>405</b>	<b>21,38</b>	<b>12</b>	<b>0,63</b>	<b>1894</b>	<b>100,00</b>

Source : Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

### 5.1.7. Caractéristiques socioéconomiques des PAP

Dans l'emprise optimisée des 4m, le projet ECOWAS-REAP va impacter un nombre limité d'activités économiques. La sévérité de l'impact va dépendre de plusieurs facteurs comme l'exercice ou non par la PAP d'une activité économique autre que l'activité impactée et la part de l'activité impactée dans le revenu global de la PAP. Interrogées lors des enquêtes, 100 % des PAP affirment que le projet va impacter leurs activités économiques (activités agricoles et plantations). Pour limiter la perturbation des activités agricoles lors de la mise en œuvre du projet, les personnes affectées ont saisi l'occasion offerte par la consultation publique pour recommander une réalisation des travaux de construction de la ligne et des postes en dehors de l'hivernage.

### 5.2.2. Répartition des PAP vulnérables selon la catégorie et le critère

L'analyse de la situation socioéconomique et physiologique a permis de relever cent trente-un (131) PAPs considérées comme vulnérables, ce qui représente 6,92%. Parmi ces PAPs vulnérables, 4,91% sont des chefs de ménage de 70 ans et plus, suivent ensuite les veuves/veufs 0,84% et les non-voyants avec environ 0,69%.

Enfin les 93,08% des PAPs ne présentent aucun critère de vulnérabilité. Il ressort que 31,30 % sont des femmes vulnérables et 68,70% d'hommes.

Le tableau ci-après détaille la situation des vulnérabilités par genre :

Tableau 6: Répartition des PAPs selon la vulnérabilité

Secteurs	Homme	%	Femme	%	Total	%
Bissora	3	2.29%		0.0%	3	2.29%
Bula	17	12.98%	9	6.9%	26	19.85%
Cacheu	9	6.87%	4	3.1%	13	9.92%
Caio	5	3.82%	1	0.8%	6	4.58%
Caliquisse	3	2.29%	3	2.3%	6	4.58%
Canchungo	15	11.45%	10	7.6%	25	19.08%
Nhacra	8	6.11%	1	0.8%	9	6.87%
Quinhamel	28	21.37%	13	9.9%	41	31.30%
Safim	2	1.53%		0.0%	2	1.53%
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>68.70%</b>	<b>41</b>	<b>31.3%</b>	<b>131</b>	<b>100.00%</b>

**Source :** Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

## VI ELIGIBILITE

### 6.2. Date limite d'éligibilité

En général, la date limite d'éligibilité correspond à la fin de la période de recensement des personnes affectées et de leurs propriétés dans la zone de recensement du sous projet.

Dans le cadre de l'addendum du présent PAR, la confirmation e recensement a débuté le **23 août** pour finir le **10 octobre 2023**. La date limite d'éligibilité ainsi retenue est fixée au **23 août 2023**. En prélude du recensement, les périodes de recensement ainsi que la date limite d'éligibilité ont été rendues publiques et expliquées de façon claire et transparente aux populations affectées par le sous projet afin qu'elles comprennent que toute personne installée dans le couloir des **4m** de la ligne après le recensement ne sera pas prise en compte (à partir de la date de fin de recensement).

Au-delà de cette date, l'occupation et/ou l'exploitation d'une terre ou d'une ressource visée par le projet ne peut plus faire l'objet d'une indemnisation.

Le PRAE n'est pas tenu d'indemniser, ni d'aider les occupants opportunistes qui empiètent sur la zone du projet après la date limite d'admissibilité susmentionnée. Le Gouverneurs des sections concernées, les autorités locales et les populations ont été informés du début du recensement. Des communiqués ont été affichés dans les collectivités locales et diffusés au niveau des radios de façon à informer une importante proportion de la population.



## **VII APPROCHE D'INDEMNISATION**

### **7.3. Matrice d'indemnisation**

La matrice des indemnisations, présentée ci-dessous, couvre l'ensemble des pertes recensées et présente de manière synthétisée les règles de compensations pour chaque type de perte et chaque type de PAP recensées.

**Tableau 7: Matrice d'indemnisation**

Impact généré par le projet	Sous-catégorie d'impact	Durée de l'impact	Catégorie de PAP recensée	Nombre	Compensation		Commentaire
					En nature	En espèces	
<b>Perte d'arbres</b>	Fruitiers	Permanente	Propriétaire de l'arbre	Arbre 36 650	Aucune	Valeur intégrale de l'arbre	Le propriétaire pourra récupérer lui-même les fruits, le bois et autres.
<b>Accentuation de la vulnérabilité</b>	Appui aux personnes vulnérables	Conjoncturelle	Personnes vulnérables	PAP : 131	Handicap (appui en fonction de la nature du handicap)	*Aux PAP vulnérables, fournir à chacune une allocation de 50 000 FCFA.	

**Source :** Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

## VIII EVALUATION ET COMPENSATION DES PERTES

### 8.2. Résultats de l'Évaluation des compensations

#### 8.2.1. Évaluation des pertes

##### 7.2.1.3. Compensation des pertes d'arbres

##### ✓ Arbres fruitiers

Le montant total des indemnisations pour les pertes de 36 650 arbres fruitiers est de **937 203 304** FCFA.

**Tableau 8: Indemnisation des arbres fruitiers par secteurs selon les catégories de biens**

N°	Types des Biens affectées	Quantité des biens Affectés par secteurs Administratives													Sub-total	TOTAL	PU	Cout Total
		Région de Cacheu						Sub-total I	Région de Oio			Sub-total	Région de Biombo					
		Bigene	Cacheu	Bula	Canchungo	Caio	Caliquesse		Bissorã	Mansoa	Nhacra		Safim	Quinhamel				
1	Cajueiro/Anacardier	55	2235	4205	14233	4278	2640	27646	434	0	2748	3182	292	3198	3490	<b>34318</b>	25678	881 217 604
2	Mangueiro/Manguier	17	83	344	304	64	6	818	73	0	367	440	107	266	373	<b>1631</b>	25000	40 775 000
3	Laranjeira/Oranger	0	5	15	18	3	2	43	3	0	8	11	2	2	4	<b>58</b>	25000	1 450 000
4	Lomoeiro/Citronnier	0	18	35	93	55	3	204	3	0	90	93	31	56	87	<b>384</b>	25000	9 600 000
5	Palmeira/Ronier	0	14	26	27	2	0	69	1	0	56	57	18	36	54	<b>180</b>	10000	1 800 000
6	Goiabeira/Goyavier	0	3	4	7	0	0	14	0	0	3	3	1	1	2	<b>19</b>	25000	475 000
7	Bananeira/Bananier	0	3	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	5	5	<b>8</b>	20000	160 000
8	Cola/Cola	0	0	0	0	9	0	9	0	0	0	0	0	1	1	<b>10</b>	53520	535 200
9	Fruta-pão/Fruit à Pain	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	<b>2</b>	17520	35 040
10	Jaca/Jacquier	0	0	1	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	<b>2</b>	48520	97 040
11	Abacate/Avocatier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>	53520	-
12	Coco/Cocotier	0	6	1	4	2	0	13	0	0	1	1	2	0	2	<b>16</b>	24270	388 320
13	Graviola/Pinha/Corossolier	0	0	1	2	1	0	4	0	0	1	1	0	9	9	<b>14</b>	27420	383 880
14	Tambarina/Tamarin	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	<b>1</b>	39370	39 370
15	Tangerina/Tangerine	0	0	1	0	3	0	4	0	0	1	1	0	0	0	<b>5</b>	39370	196 850
16	Toranja/Pamplemousse	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	0	0	<b>2</b>	25000	50 000
<b>TOTAL</b>		<b>72</b>	<b>2368</b>	<b>4633</b>	<b>14690</b>	<b>4419</b>	<b>2651</b>	<b>28833</b>	<b>514</b>	<b>1690</b>	<b>3276</b>	<b>3790</b>	<b>453</b>	<b>3574</b>	<b>4027</b>	<b>36650</b>	<b>937 203 304</b>	

Source : Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

Tableau 9: Indemnisation des arbres fruitiers par secteurs selon les catégories de biens (suite)

N°	Types des Bns affectés	Quantité des biens Affectés par secteurs Administratifs de la Région de Cacheu												TOTAL REGION DE CACHEU	
		Bigene		Cacheu		Bula		Canchungo		Caio		Caliquesse		Nombres de pieds	Montant
		Nombres des pieds	Montant	Nombres des pieds	Montant	Nombres des pieds	Montant	Nombres des pies	Montant	Nombres des pieds	Montant	Nombres des pieds	Montant		
1	Cajueiro/Anacardier	55	1412290	2235	57390330	4205	107975990	14233	365474974	4278	109850484	2640	67789920	<b>27646</b>	<b>709893988</b>
2	Mangueiro/Manguier	17	425000	83	2075000	344	8600000	304	7600000	64	1600000	6	150000	<b>818</b>	<b>20450000</b>
3	Laranjeira/Oranger	0	0	5	125000	15	375000	18	450000	3	75000	2	50000	<b>43</b>	<b>1075000</b>
4	Lomoeiro/Citronnier	0	0	18	450000	35	875000	93	2325000	55	1375000	3	75000	<b>204</b>	<b>5100000</b>
5	Palmeira/Ronier	0	0	14	140000	26	260000	27	270000	2	20000	0	0	<b>69</b>	<b>690000</b>
6	Goiabeira/Goyavier	0	0	3	75000	4	100000	7	175000	0	0	0	0	<b>14</b>	<b>350000</b>
7	Bananeira/Banancier	0	0	3	60000	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>3</b>	<b>60000</b>
8	Cola/Cola	0	0	0	0	0	0	0	0	9	481680	0	0	<b>9</b>	<b>481680</b>
9	Fruta-pão/Fruit à Pain	0	0	0	0	0	0	2	35040	0	0	0	0	<b>2</b>	<b>35040</b>
10	Jaca/Jacquier	0	0	0	0	1	48520	0	0	1	48520	0	0	<b>2</b>	<b>97040</b>
11	Abacate/Avocatier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>
12	Coco/Cocotier	0	0	6	145620	1	24270	4	97080	2	48540	0	0	<b>13</b>	<b>315510</b>
13	Graviola/Pinha/Corossolier	0	0	0	0	1	27420	2	54840	1	27420	0	0	<b>4</b>	<b>109680</b>
14	Tambarina/Tamarin	0	0	1	39370	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>1</b>	<b>39370</b>
15	Tangerina/Tangerine	0	0	0	0	1	39370	0	0	3	118110	0	0	<b>4</b>	<b>157480</b>
16	Toranja/Pamplemousse	0	0	0	0	0	0	0	0	1	25000	0	0	<b>1</b>	<b>25000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>72</b>	<b>1 837 290</b>	<b>2368</b>	<b>60 500 320</b>	<b>4633</b>	<b>118 325 570</b>	<b>14690</b>	<b>376 481 934</b>	<b>4419</b>	<b>113 669 754</b>	<b>2651</b>	<b>68 064 920</b>	<b>28833</b>	<b>738 879 788</b>

**Source** : Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

**Tableau 10: Indemnisation des arbres fruitiers par secteurs selon les catégories de biens (suite)**

N°	Types de biens affectés	Quantité des biens Affectés par chaque secteur de la Région de Oio			PRIX UNITAIRE	Montant de l'indemnisation
		Bissorã	Nhacra	TOTAL REGION DE OIO		
1	Cajueiro/Anacardier	434	2748	3182	25678	81 707 396
2	Mangueiro/Manguier	73	367	440	25000	11 000 000
3	Laranjeira/Oranger	3	8	11	25000	275 000
4	Lomoeiro/Citronnier	3	90	93	25000	2 325 000
5	Palmeira/Ronier	1	56	57	10000	570 000
6	Goiabeira/Goyavier	0	3	3	25000	75 000
7	Bananeira/Bananier	0	0	0	20000	-
8	Cola/Cola	0	0	0	53520	-
9	Fruta-pão/Fruit à Pain	0	0	0	17520	-
10	Jaca/Jacquier	0	0	0	48520	-
11	Abacate/Avocatier	0	0	0	53520	-
12	Coco/Cocotier	0	1	1	24270	24 270
13	Graviola/Pinha/Corossolier	0	1	1	27420	27 420
14	Tambarina/Tamarin	0	0	0	39370	-
15	Tangerina/Tangerine	0	1	1	39370	39 370
16	Toranja/Pamplemousse	0	1	1	25000	25 000
<b>Total des biens confirmés</b>		514	3276	3790		96 068 456
<b>Total de PAP's vulnérables conformés</b>		3	8	11	50000	550 000
<b>TOTAL</b>						<b>96 618 456</b>

**Source :** Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

**Tableau 10: Indemnisation des arbres fruitiers par secteurs selon les catégories de biens (suite)**

N°	Types de biens affectés	Quantité des biens Affectés par chaque secteurs de la Région de Biombo			PRIX UNITAIRE	Montant de l'indemnisation
		Safim	Quinhamel	TOTAL REGION DE BIOMBO		
1	Cajueiro/Anacardier	292	3198	3490	25678	89 616 220
2	Mangueiro/Manguier	107	266	373	25000	9 325 000
3	Laranjeira/Oranger	2	2	4	25000	100 000
4	Lomoeiro/Citronnier	31	56	87	25000	2 175 000
5	Palmeira/Ronier	18	36	54	10000	540 000
6	Goiabeira/Goyavier	1	1	2	25000	50 000
7	Bananeira/Bananier	0	5	5	20000	100 000
8	Cola/Cola	0	1	1	53520	53 520
9	Fruta-pão/Fruit à Pain	0	0	0	17520	-
10	Jaca/Jacquier	0	0	0	48520	-
11	Abacate/Avocatier	0	0	0	53520	-
12	Coco/Cocotier	2	0	2	24270	48 540
13	Graviola/Pinha/Corossolier	0	9	9	27420	246 780
14	Tambarina/Tamarin	0	0	0	39370	-
15	Tangerina/Tangerine	0	0	0	39370	-
16	Toranja/Pamplemousse	0	0	0	25000	-
<b>Total des nouveaux biens confirmés</b>		453	3574	4027		102 255 060
<b>Total de PAP's vulnérables conformés</b>		2	40	42	50000	2 100 000
<b>TOTAL</b>						<b>104 355 060</b>

**Source :** Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

**Tableau 24: Indemnisation des arbres fruitiers par secteurs selon les catégories de biens (suite)**

N°	Types de biens affectés	Quantités totales des biens Affectés des nouvelles PAP's par chaque secteur administratif des régions de Cacheu, Oio e Biombo										TOTAL	Prix Unitaire	Montant total indemnisation des biens
		Bigene	Cacheu	Bula	Canchungo	Caio	Caliquisse	Bissorã	Nhacra	Safim	Quinhamel			
1	Cajueiro/Anacardier	49	187	773	6465	1203	174	186	805	122	1942	11906	25678	305 722 268
2	Mangueiro/Manguier	14	11	129	138	19	0	48	130	49	125	663	25000	16 575 000
3	Laranjeira/Oranger	0	0	0	14	0	2	0	1	1	1	19	25000	475 000
4	Lomoeiro/Citronnier	0	4	12	46	21	0	3	15	10	47	158	25000	3 950 000
5	Palmeira/Ronier	0	0	10	22	2	0	0	8	16	22	80	10000	800 000
6	Goiabeira/Goyavier	0	1	1	4	0	0	0	1	0	1	8	25000	200 000
7	Bananeira/Bananier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	20000	100 000
8	Cola/Cola	0	0	0	0	8	0	0	0	0	1	9	53520	481 680
9	Fruta-pão/Fruit à Pain	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	17520	17 520
10	Jaca/Jacquier	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	48520	48 520
11	Abacate/Avocatier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53520	-
12	Coco/Cocotier	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	4	24270	97 080
13	Graviola/Pinha/Corossolier	0	0	0	2	0	0	0	1	0	9	12	27420	329 040
14	Tambarina/Tamarin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39370	-
15	Tangerina/Tangerine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39370	-
16	Toranja/Pamplemousse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25000	-
<b>Total des nouveaux biens</b>		63	203	926	6694	1255	176	237	961	198	2153	12866		<b>328 796 108</b>
<b>Total de nouvelles PAPs</b>		8	25	133	299	46	7	28	96	61	242	945		
<b>Total de nouvelles PAP vulnérables</b>		0	2	4	13	2	1	1	0	0	17	40	50000	<b>2 000 000</b>
<b>Total de nouveaux biens et nouvelles PAP Vulnérables</b>														<b>330 796 108</b>
<b>Total de nouveaux biens des anciens PAPs</b>												<b>7425</b>		<b>153 093 515</b>
<b>Montant PAP complémentaire</b>														<b>483 889 623</b>
<b>Montant du PAR Bissau Arouvé</b>														<b>459 863 407</b>
<b>MONTANT ADDENDUM N° 1 BISSAU</b>														<b>943 753 030</b>

**Source :** Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

## ❑ Récapitulatif des pertes d'arbres fruitiers

Au total 36 650 arbres fruitiers sont pris dans l'emprise de la ligne. Sur les 10 secteurs concernés, ce sont les secteurs de Cachungo, Quinhamel et Bula, sont les plus affectées avec respectivement 27,67%, 19,75%, et 17,11% des pertes. Les moins impactés sont les secteurs de Bigene, Bissorã et Caio.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des pertes d'arbres fruitiers par secteur.

**Tableau 11: Récapitulatif des nombres d'arbre fruitier**

N°	Types de Bens affectés	NOMBRE DE PIED	PRIX UNITAIRE	COÛT DE COMPENSATION
1	Cajueiro/Anacardier	34318	25678	881 217 604
2	Mangueiro/Manguier	1631	25000	40 775 000
3	Laranjeira/Oranger	58	25000	1 450 000
4	Lomoeiro/Citronnier	384	25000	9 600 000
5	Palmeira/Ronier	180	10000	1 800 000
6	Goiabeira/Goyavier	19	25000	475 000
7	Bananeira/Bananier	8	20000	160 000
8	Cola/Cola	10	53520	535 200
9	Fruta-pão/Fruit à Pain	2	17520	35 040
10	Jaca/Jacquier	2	48520	97 040
11	Abacate/Avocatier	0	53520	-
12	Coco/Cocotier	16	24270	388 320
13	Graviola/Pinha/Corossolier	14	27420	383 880
14	Tambarina/Tamarin	1	39370	39 370
15	Tangerina/Tangerine	5	39370	196 850
16	Toranja/Pamplemousse	2	25000	50 000
<b>Total des biens conformés</b>		36650		937 203 304
<b>Total de PAP's vulnérables conformés</b>		131	50000	6 550 000
<b>TOTAL</b>				<b>943 753 304</b>

**Source :** Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

### 7.1.2.4. Synthèse des indemnités

Le montant total des indemnités pour l'ensemble des biens recensés s'élève à « *neuf cent-quarante-trois millions sept cent cinquante-trois mille trois cent quatre 943 753 304 FCFA* ».

**Tableau 26: Synthèse des indemnités par catégorie de pertes**

<i>Catégorie de perte</i>	<i>Total indemnisation (F CFA)</i>	<i>Nombre de biens</i>
Anciens arbres fruitiers d'ancien PAPs	<b>459 863 407</b>	16 359
Nouveaux arbres fruitiers des ancien PAPs	<b>153 093 789</b>	7 425



Nouvelle PAPs Vulnérables	2 000 000	-
Nouveaux arbres fruitiers de nouvelle PAPs	328 796 108	12 866
<b>Total</b>	<b>943 753 304</b>	<b>36 650</b>

**Source :** Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

### 8.2.2. Modalités de paiement

Le mode de paiement sera au gré de chaque PAP. Les possibilités de paiement suivantes seront proposées :

- Le virement bancaire pour les PAP titulaires d'un compte ;
- Le paiement par chèque ;
- La mise à disposition pour les PAP qui ne disposent pas de compte bancaire.

Lors des consultations, les PAPs ont exprimé leur préférence de paiement qui est fonction du montant d'indemnisation.

**Tableau 12: Mode de paiement des PAP**

Montant (F CFA)	Virement bancaire	Chèque	Payement en espèce
1 – 25 000			X
25 000 à 100 000	X	X	
Plus de 100 000	X (PAPs propriétaires d'un compte)	X (PAPs n'ayant pas de compte)	

Toutes les zones d'intervention du projet ne disposent pas de structures bancaires proches. Ainsi, l'UMOP-Guinée Bissau doit entamer des consultations avec les banques et les Institutions de Microfinances présentes dans la zone du projet pour étudier la possibilité de sceller un partenariat en vue de faciliter le paiement des compensations. Les structures financières qui seront choisies seront celles qui répondent au mieux aux critères suivants :

- La proximité avec les PAP ; cela pour éviter aux PAP de faire de longues distances pour retirer leur compensation.
- La crédibilité de la structure pour éviter toute déconvenue lors des opérations de paiement.

Pour les personnes introuvables, la communication sera faite par le consultant et poursuivie pendant toute la phase de mise en œuvre. Après la mise en œuvre, l'UMOP-Guinée Bissau devra poursuivre la recherche des PAP introuvables et consigner leurs indemnités dans un compte séquestre.

### 8.2.3. Appui aux personnes vulnérables

Pour identifier les PAP vulnérables, les critères suivants ont été appliqués :

- C<sub>1</sub> : Homme chef de ménage de 70 ans et plus
- C<sub>2</sub> : Femme chef de ménage de 60 ans et plus
- C<sub>3</sub> : Femme chef de ménage célibataire, veuve ou divorcée ;
- C<sub>4</sub> : PAP ayant un handicap physique (à mobilité réduite) ou mental l'empêchant de travailler ou atteinte d'une maladie chronique handicapante ;

- C<sub>5</sub> : PAP Non voyant;
- C<sub>6</sub> : PAPs veuf, Chef de ménage;
- C<sub>7</sub> : Mineur chef de ménage.

Le tri a permis d'identifier cent trente-huit (131) **personnes vulnérables** parmi les PAP. Ce qui représente 6,92% de l'effectif des personnes affectées par le projet dont 4,91% sont des chefs de ménage de 70 ans et plus, 0,84% sont des veufs/veuves et 0,69% des Non-voyants.

**Tableau 13: Répartition des PAPs selon types de la vulnérabilité**

N°	Répartition des PAPs selon la vulnérabilité						
	Type de vulnérabilité	Femme		Homme		Total général	
		Nombre de PAP	%	Nombre de PAP	%	Nombre de PAP	%
1	Déficiente mentale	0	0,00	1	0,07	1	0,05
2	Incapacité de membre inférieur	0	0,00	6	0,40	6	0,32
3	Divorcé	0	0,00	0	0,00	0	0,00
4	Infirmité membre supérieur	0	0,00	2	0,13	2	0,11
5	Personne à mobilité réduite	0	0,00	0	0,00	0	0,00
6	Personne âgée de 70 ans et plus	26	6,82	67	4,43	93	4,91
7	Non voyant/Déficiente visuel	1	0,26	12	0,79	13	0,69
8	Veuf/veuve	14	3,67	2	0,13	16	0,84
9	Malentendant/Difficulté d'audition	0	0,00	0	0,00	0	0,00
10	Non vulnérable	340	89,24	1423	94,05	1763	93,08
Total		381	100,00	1513	100,00	1894	100,00

**Source :** Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

Enfin les 93,08% des PAPs ne présentent aucun critère de vulnérabilité. Il ressort que 31,30 % sont des femmes vulnérables et 68,70% d'hommes.

Au total l'assistance des PAP vulnérables nécessitera une enveloppe de **6 550 000 FCFA** soit **50 000 CFCA par personnes vulnérables**.

**Tableau 28: Répartition des PAPs vulnérables par secteurs administratifs**

Secteurs	Effectif	Montants
Bigene	0	0
Bissora	3.00	150,000
Bula	26.00	1,250,000
Cacheu	13.00	650,000
CAIO	6.00	300,000
Caliquisse	6.00	300,000
CANCHUNGO	25.00	1,250,000
NHACRA	9.00	450,000
Quinhamel	41.00	2,050,000
SAFIM	2.00	100,000

<b>Total</b>	<b>131</b>	6,500,000
--------------	------------	-----------

**Source** : Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

Un suivi spécifique des PAP vulnérables en particulier sera entrepris, afin de leur faciliter l'accès aux avantages du PAR et surveiller leur capacité de résilience.

## IX PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

### 9.2.3. Programmation des consultations

Le processus de consultation s'est déroulé en deux périodes :

- les consultations du public se sont déroulées du 23 août au 20 septembre 2023 dans les localités suivantes : Calquisse, Caio, Canchungo, Cacheu, Bula;
- les consultations des PAP se sont tenues du 27 septembre au 10 octobre 2023 dans les localités suivantes : Quinhamel, Nhacra, Bissorã, Bigene et Safim.

Pour favoriser la participation des autorités administratives et locales, des chefs de cantons et de villages, des représentants des jeunes et femmes ainsi que des ONG locales et des PAP à ces consultations, l'ensemble des rencontres ont été convoquées au moins 48 heures auparavant. Les Consultations du public ont été organisées au niveau des chefs-lieux de régions, de secteurs et de sections.

Les localités ayant le plus grand nombre de PAP ont abrité des Consultations tout en y associant les PAP des villages situés à trois kilomètres ; tout au plus.

### 9.3. Consultations relatives de restitution aux mesures d'optimisation de tracé de lignes

Compte tenu de l'ampleur du PAR initialement élaboré, l'UMOP/PRAE a procédé à l'optimisation du tracé de ligne à partir du poste de Bissau. Ainsi, le consultant commis par le projet a entamé une série de consultations dans le secteur autonome de Bissau et différents secteurs et sections concernés avec pour but principal d'informer, sensibiliser les autorités locales et les PAPs des efforts d'optimisation du tracé (la réduction de l'emprise de tracé à 4m, évitement des habitations, des plantations d'alignement, contournement du centre de certaines agglomérations, utilisation d'armatures en drapeau, etc.,)

#### 9.3.1. Planning des consultations d'optimisation réalisées

Les consultations relatives aux mesures d'optimisation se sont déroulées selon le planning ci-dessous.

**Tableau 14: Calendrier et nombre de personnes rencontrées par localité selon le sexe**

Date	Localités	Participants	Nombre de participants
08/10/2023	Secteur de Quinhamel	- Représentant du gouverneur ; Secrétaire Général ; Chefs coutumiers ; PAPs ; Les représentants des villages concernés Comités de développement local, Les représentants des jeunes, des femmes	14
21/09/2023	Secteur de Nhacra	- Administrateur local Chefs coutumiers ; PAPs des villages riverains Comités de développement local, Les représentants des jeunes, des femmes	15
02/08/2023	Secteur de Bula	- Secrétaire Administrateur Chefs coutumiers ; Chefs religieux PAPs des villages riverains Comités de développement local, Les représentants des jeunes, des femmes	22
23/08/2023	Secteur de Calquisse	Secrétaire Administrateur Chefs coutumiers ; Chefs religieux	14

Date	Localités	Participants	Nombre de participants
		PAPs Les représentants des villages concernés Comités de développement local, Les représentants des jeunes, des femmes	
28/08/2023	Secteur de Cachungo	Administrateur du secteur Chefs coutumiers ; PAPs Les représentants des villages concernés Comités de développement local, Les représentants des jeunes, des femmes	17
23/08/2023	Secteur de Caio	Chefs coutumiers ; PAPs Les représentants des villages concernés Comités de développement local, Les représentants des jeunes, des femmes	23
08/09/2023	Secteur de Bigene	Administrateur du secteur Chefs coutumiers ; PAPs Les représentants des villages concernés Comités de développement local, Les représentants des jeunes, des femmes	25
14/09/2023	Secteur de Bissorã	Administrateur du secteur Chefs coutumiers ; PAPs Les représentants des villages concernés Comités de développement local, Les représentants des jeunes, des femmes	26
21/09/2023	Secteur de Safim	Administrateur du secteur Chefs coutumiers ; PAPs Les représentants des villages concernés Comités de développement local, Les représentants des jeunes, des femmes	17
26/08/2023	Secteur de Cacheu	Administrateur du secteur Chefs coutumiers ; PAPs Les représentants des villages concernés Comités de développement local, Les représentants des jeunes, des femmes	15

**Source** : Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

Au total de 188 personnes ont participé aux consultations dont 22,34% de femmes et 77,66% d'hommes.

## **XI DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PAR**

## XI DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PAR

### 11.5. Calendrier de mise en œuvre du PAR

Tableau 15: Calendrier de mise en œuvre du PAR de Bissau

N°	Activités	Novembre	Décembre
<b>Phase 1 :</b>	<b>Installation de l'équipe du consultant</b>		
	Finalisation de la procédure de sélection de la structure qui va payer les PAP's (BAO)		
	Signature du contrat avec la structure la Banque d'Afrique d'Ouest (BAO)		
	Réunion de démarrage avec l'UMOP Guinée Bissau		
<b>Phase 2 :</b>	<b>Exécution des activités préparatoires à la finalisation des ententes individuelles avant le début des travaux</b>		
	Organisation de Base de Données et la liste nominative des PAP		
	Information des PAP, des autorités administratives sur le paiement de l'indemnisation		
	Suivi des compensations (paiement des indemnités, de la mise à disposition des terres et autres moyens de restauration des moyens d'existence...)		
	Suivi de la saisine pour l'établissement des sommations pour la libération des emprises par les PAP ou prise de possession des terres par l'UMOP Guinée Bissau		
	Suivi de la libération des emprises/ prise de possession des terres		
<b>Phase 3 :</b>	<b>Mise en œuvre des mesures de réinstallation</b>		
	Information et communication envers les PAP vulnérables et celles éligibles aux mesures de réinstallation		
	Assistance aux PAP vulnérables et celles éligibles aux mesures de réinstallation		
	Appui technique aux PAP vulnérables pour la mise en œuvre des mesures d'assistance		
<b>Phase 4 :</b>	<b>Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PAR</b>		
	Suivi interne de la mise en œuvre du PAR		
	Suivi de la réinstallation des PAP		
<b>Phase 5 :</b>	<b>Soumission des rapports (Livrables)</b>		

## XIV COUT ET BUDGET

Le budget pour la mise en œuvre de l'addendum du PAR est évalué à « *un millaire, vingt-huit millions, neuf six cent treize mille, quatre cent soixante-neuf (1 028 613 469 XOF) Franck CFA* » et concerne les rubriques suivantes :

- Les indemnisations des pertes ;
- L'assistance aux personnes vulnérables ;
- Les renforcements de capacité ;
- Provision pour le recrutement de la structure facilitatrice ;
- Les activités de communication ;
- Le suivi-évaluation externe de la réinstallation ;
- Les imprévus ;
- La provision afférente au fonctionnement des commissions de conciliation et comités de médiation.

Le tableau qui suit présente le budget de l'addendum du PAR.

**Tableau 16: Budget de l'addendum du PAR**

<b>BUDGET PAR POSTE BISSAU</b>		
<b>Indemnisation des PAP</b>	Indemnisation des pertes d'arbres fruitiers	<b>937 203 304</b>
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>937 203 304</b>
Assistance aux personnes vulnérables		<b>6 550 000</b>
Activités de Communication		PM (Pris en compte dans le rapport de Mansoa)
Suivi - évaluation externe de la réinstallation (AAAC et les autres services techniques)		PM (frais de procédure à payer par le projet)
Imprévus (5% du montant des compensations)		46 860 165
Audit de la réinstallation		PM (Pris en compte dans le rapport de Mansoa)
Provision afférente au fonctionnement des commissions de conciliation et comités de médiation		38 000 000
Provision pour le recrutement de la structure facilitatrice		PM (Pris en compte dans le rapport de Mansoa)
Collaborer avec les PAP pour l'entretien de l'emprise annuelle des lignes		PM (à appliquer par le EAGB pendant le fonctionnement)
Renforcement de capacité des acteurs locaux de suivi		PM (Pris en compte dans le rapport de Mansoa)
<b>Total</b>		<b>1 028 613 469</b>

**Source** : Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

## XV CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le projet d'électrification du SAB, des régions de Biombo, Cacheu et l'Oio à partir du poste source de Bissau est très entendu par les populations des localités traversées.

Ce présent addendum du PAR réalisé sur la période de 23 août au 15 octobre 2023 a permis de recenser l'ensemble des personnes et des biens installés dans l'emprise de la ligne et de fixer une première date butoir fixée au 23 août 2023.

L'ampleur de la réinstallation a été minimisée grâce à l'optimisation du design du projet à travers : i) au contournement des grandes agglomérations ; ii) la diminution de l'emprise des lignes à 4 m en rase campagne et moins de 3m dans les agglomérations ; iii) l'utilisation dans des agglomérations des armatures en drapeau. En prélude du recensement des biens suite aux mesures d'optimisation, une nouvelle date butoir a été fixée au 23 août 2023.

Cette optimisation a permis d'éviter les concessions, les petits commerces et les cultures basses dans l'emprise. Ainsi, le projet affectera pour ce poste de Bissau 1894 PAP dont **mille huit cent quatre-vingt-quatorze (1 894)** PAP dont 405 femmes soit 21,38%, 1477 hommes soit 77,98% et 12 inconnus soit 0,63%. Conformément à la PO/PB 4.12 de la Banque mondiale, il y a été dénombré 131 PAPs vulnérables devant bénéficier de mesures spécifiques de compensation en plus. Le projet affectera 36 650 pieds d'arbres fruitiers. Le montant des compensations est estimé à 937 203 304 FCFA.

***La mise en œuvre globale du PAR actualisé (Addendum du PAR) va nécessiter une mobilisation financière estimée à « un milliard vingt-huit millions six cent treize mille quatre cent soixante-neuf (1 028 613 469 XOF) Francs CFA ».***

L'UCP a une responsabilité centrale dans la coordination et le suivi des différentes activités de compensation. Elle devra mobiliser tous les acteurs pour la mise en œuvre des activités prévues dans le présent rapport.

Les consultations publiques réalisées ont permis de relever, les préoccupations et craintes des participants et de formuler des recommandations.

L'essentiel des préoccupations et craintes exprimées sont :

- Évitement des concessions par le projet dans la mesure du possible ;
- Le non-dédommagement des biens en cas d'impact ;
- non-emploi de la main d'œuvre locale
- non-mise en œuvre du projet.

Au regard des préoccupations et craintes émises, les principales recommandations suivantes ont été formulées par les acteurs :

- Appliquer l'optimisation en vue de minimiser l'ampleur du PAR ;
- dédommager tous les biens qui seront impacté par le projet ;
- privilégier la main d'œuvre locale,
- sensibiliser les populations sur les maladies et les risques sécuritaires ;
- Maintenir mobiliser les commissions locales de gestion des plaintes durant toute la vie du projet ;
- Privilégier toujours le règlement à l'amiable des conflits,
- Mise en œuvre effective du projet.



## ANNEXES

### Annexe 1 : Compte rendu de la réunion d'information tenue dans le cadre de la préparation de l'addendum 1 du Poste source de Bissau

La participation des communautés dans le processus de planification et de mise en œuvre du plan d'action de réinstallation est une des exigences centrales de la Banque Mondiale, bailleur de fonds du PRAE. Une planification efficace de la réinstallation exige une consultation préalable et un engagement régulier avec un groupe élargi de parties prenantes du projet. Les personnes affectées et toutes autres parties prenantes pertinentes ont le droit de contribuer à l'exécution et à la mise en œuvre du processus de compensation et de réinstallation.

#### Principes et objectifs

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation (PAR), le Consultant a organisé en collaboration avec le responsable de la sauvegarde sociale du PRAE des rencontres d'information et de communication et des consultations en différentes étapes. L'objectif recherché est l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus de prise de décision.

Ces entretiens ont été l'occasion de recueillir les avis, préoccupations, suggestions et recommandations des communautés locales et des PAP sur la préparation et la mise en œuvre du projet. Dans le déroulement des consultations, il a été surtout question :

- d'identifier, en collaboration avec l'Équipe d'experts, les différentes parties prenantes du projet ;
- de fournir une information juste sur le projet dans un langage compréhensible et accessible aux acteurs (principalement en créole et portugais mais aussi en Pépéle et Manjak) ;
- d'identifier avec ces derniers les impacts socioéconomiques liés au projet ;
- de recueillir les avis et les préoccupations des communautés et des PAP sur les différentes composantes du projet ;
- d'identifier le plus précocement possible les risques de blocages et de velléités possibles pendant la mise en œuvre du projet ;
- de déterminer le degré d'acceptabilité sociale et réglementaire du projet ;
- de recueillir toutes les recommandations utiles à la conception des ouvrages et à la mise en œuvre du projet.

Ce contenu donné à la consultation du public présente l'avantage de permettre, en amont, d'inscrire le projet dans une démarche participative qui facilite son acceptation sociale et de prendre des mesures de mitigations des impacts qui contribueront à préserver le bien-être des populations.

#### Approche suivie

##### Démarche adoptée

Les consultations ont été organisées de manière participative et inclusive, en relation avec la coordination du PRAE-GB et les services du ministère de l'Administration du territoire à travers les gouverneurs des régions de Biombo et de Cacheu ainsi que les administrateurs et secrétaires de sections ainsi que les comités. Les représentants des communautés potentiellement impactées par le projet ont été mobilisés et consultés. Il faut cependant noter que cette mobilisation était restreinte conformément aux mesures de distanciation sociale édictées par le gouvernement. Pour cette raison, les missions d'information et de communication et celle de la consultation du public ont été menées concomitamment. Cette démarche participative et inclusive s'est déroulée en cinq (05) étapes essentielles : (i) rencontres institutionnelles, (ii) information préalable, (iii) consultations publiques

(iv) consultation des personnes affectées par le projet et enfin (v) Consultation de restitution par rapport aux mesures d'optimisation du tracé.

Les principaux outils méthodologiques utilisés lors de ces différentes rencontres sont l'*entretien semi structuré* et le *focus group*, avec la prise en compte du *genre* à tous les niveaux. Par ailleurs, le Consultant a saisi l'opportunité offerte par la consultation du public pour collecter toutes les informations utiles et disponibles en rapport avec le projet et sa mise en œuvre, tant au plan quantitatif que qualitatif.

- a. **Rencontres institutionnelles** : dès le début de son mandat, le Consultant est entré en contact avec les autorités administratives concernées par le projet en collaboration avec le l'unité de coordination du projet.
- b. **Information préalable** : il s'agit d'une étape incontournable pour enclencher la participation communautaire. Elle permet de diffuser des informations utiles pour la bonne compréhension du projet et du PAR. En plus des autorités administratives territoriales et locales, les chefs de cantons, les chefs de villages, les associations de jeunes et de femmes les ONG locales ont été mobilisés et sensibilisés. Au cours de ces rencontres, les équipes du Consultant ont présenté les objectifs du PAR et son processus d'élaboration. Pour faciliter la compréhension du message véhiculé, les langues de communication ont été adaptées aux communautés locales. Ainsi, les langues utilisées sont le Portugais, le Créole, le Manjak et le Pépéle.
- c. **Consultation du public** : il s'agit des consultations publiques tenues dans les différents secteurs, sections et villages des régions de Biombo et de Cacheu (Calquisse, Caio, Canchungo, Cacheu, Pelundo, Bula, Binar, Ondame, Quinhamel, Nhacra, Bissausinho, Ilondé, Bissalanca et Safim).
- d. **Consultation publique des PAP** : c'est à la suite de l'inventaire des biens situés dans les zones d'influence du projet suivant les différents départs de la sous-station de Bissau que les séances de consultation des PAP ont été organisées. L'objectif c'était de mobiliser le maximum de PAP afin de recueillir leurs avis, craintes, préoccupations et recommandations par rapport au projet.
- e. **Consultation de restitution des mesures d'optimisation de tracé** : Les consultations relatives aux mesures d'optimisation avaient pour but d'informer la population locale sur les efforts d'optimisations proposées par l'UMOP PRAE et de recueillir leurs avis et suggestions.

#### Acteurs consultés

Les acteurs consultés sont essentiellement : les gouverneurs de régions, les administrateurs de secteurs, les secrétaires de sections, les comités, les chefs de cantons (réglos), les chefs de villages, les représentants des jeunes et des femmes ainsi que quelques ONG locales et les PAP

#### Points discutés

- L'avis et la perception des acteurs par rapport au projet ;
- Les impacts positifs et négatifs du projet ;
- Les différentes étapes du PAR ;
- L'éligibilité à une compensation ;
- La date butoir pour être éligible ;
- La matrice d'indemnisation ;
- Les préoccupations et craintes liées au projet ;
- Les recommandations et attentes ;
- La tenure foncière ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes ;
- Les besoins en accompagnement social ;

- Le genre ;
- Les ressources forestières des zones d'influence du projet.

### Programmation des consultations

Le processus de consultation s'est déroulé en deux périodes :

- les consultations du public se sont déroulées du 23 août au 20 septembre 2023 dans les localités suivantes : Calquisse, Caio, Canchungo, Cacheu, Bula;
- les consultations des PAP se sont tenues du 27 septembre au 10 octobre 2023 dans les localités suivantes : Quinhamel, Nhacra, Bissorã, Bigene et Safim.

Pour favoriser la participation des autorités administratives et locales, des chefs de cantons et de villages, des représentants des jeunes et femmes ainsi que des ONG locales et des PAP à ces consultations, l'ensemble des rencontres ont été convoquées au moins 48 heures auparavant. Les Consultations du public ont été organisées au niveau des chefs-lieux de régions, de secteurs et de sections.

Les localités ayant le plus grand nombre de PAP ont abrité des Consultations tout en y associant les PAP des villages situés à trois kilomètres ; tout au plus.

**Tableau 36: Calendrier et nombre de personnes rencontrées par localité selon le sexe**

Localité	Date de la rencontre	Nombre d'homme	Nombre de Femme	Total
Bigene	08/09/2023	20	5	25
Bissorã	14/09/2023	20	6	26
Bula	02/08/2023	19	3	22
Canchungo	28/08/2023	12	5	17
Caio	23/08/2023	17	6	23
Caliquesse	23/08/2023	10	4	14
Cacheu	26/08/2023	11	4	15
Safim	21/09/2023	14	3	17
Nhacra	21/09/2023	13	2	15
Quinhamel	08/10/2023	10	4	14
Mansoa				
<b>TOTAL</b>		<b>146</b>	<b>42</b>	<b>188</b>
%		77,66	22,34	100

**Source :** Résultat des confirmations des biens et des PAPs réalisée entre mois d'août à octobre par le CTI 2023

### Consultations relatives de restitution aux mesures d'optimisation de tracé de lignes

Compte tenu de l'ampleur du PAR initialement élaboré, l'UMOP/PRAE a procédé à l'optimisation du tracé de ligne à partir du poste de Bissau. Ainsi, le consultant commis par le projet a entamé une série de consultations dans le secteur autonome de Bissau et différents secteurs et sections concernés avec pour but principal d'informer, sensibiliser les autorités locales et les PAPs des efforts d'optimisation du tracé (la réduction de l'emprise de tracé à 4m, évitement des habitations, des plantations d'alignement, contournement du centre de certaines agglomérations, utilisation d'armatures en drapeau, etc.)

Toutes les rencontres ont été réalisées suivant les mesures barrières COVID 19 édictées par les autorités locales.

Planning des consultations d'optimisation réalisées

## Synthèse des résultats des consultations relatives à l'optimisation

### ❑ **Avis :**

- L'ampleur du PAR initial était considérable notamment en termes de pertes d'habitations ;
- Nous saluons, les efforts d'optimisation qui épargneront de nombreux pieds d'anacardes ;
- Soulagement général de la réduction de l'emprise de la ligne de 15 à 4m ;
- Le projet va faciliter l'accès à l'énergie et booster l'économie locale ;
- Certains passages du tracé sont étroits surtout dans les grandes agglomérations
- Avis favorable à cette approche d'optimisation qui correspond bien à nos souhaits

### ❑ **Préoccupations**

Malgré les mots d'optimisme des participants, les craintes et préoccupations ont été soulevées

- Manque d'information et de sensibilisation des populations précisément les PAPs avant le début du processus de libération de l'emprise ;
- Le risque de non-paiement des compensations avant le début des travaux ;
- Risque de perturbation temporaire des activités économiques malgré les efforts d'optimisation ;
- La non-implication des autorités locales notamment l'administration locale, les chefs coutumiers et les PAPs ;
- Risques d'accident de circulation notamment lors des activités d'implantation des poteaux et du tirage des câbles dans les rues des agglomérations ;
- Le prix élevé de l'unité de l'énergie ;
- La situation des PAPs qui n'étaient pas présentes lors du recensement ;
- Obstruction des voies et difficultés d'accès aux habitations pendant les travaux.

### ❑ **Suggestions/Recommandations**

- Impliquer les autorités locales et surtout les PAPs dans tout le processus de l'indemnisation jusqu'à la fin des travaux ;
- Payer les compensations avant le début des activités de libération de l'emprise ;
- Mettre au cœur des activités, la promotion de l'emploi local. Tous les travailleurs ne doivent pas venir des grands centres urbains pour occuper les postes au détriment des jeunes locaux qui sont pour la plupart désœuvrés ;
- Effectuer les travaux en saison sèche afin d'éviter tout empiètement des cultures ;
- Prendre les dispositions afin de réduire drastiquement le prix unitaire du Kw/h ;
- Alléger les critères de branchement au réseau électrique étant donné que la moitié des populations est pauvre ;
- Collaborer avec les comités locaux de développement pour l'entretien régulier de l'emprise de la ligne, ce qui permettra d'avoir une source de revenu régulière ;
- Maintenir fonctionnel le comité de gestion des plaintes mis en place dans le cadre de ce projet afin de prendre en compte d'éventuels doléances ou plaintes

***Les Procès-verbaux et les listes de présence des consultations publiques réalisées dans les secteurs et régions sont annexés à ce rapport.***

## **Analyse des résultats de la consultation du public**

Le PRAE perçue comme un facteur de soulagement par les populations suscite beaucoup d'intérêt de la part des acteurs économiques, des autorités administratives et des communautés riveraines des lignes MT.

### ***Une indemnisation juste, équitable et préalable***

Il faut signaler d'emblée la préoccupation des PAP et des autorités sur la nécessité d'indemniser les biens de façon juste, équitable et préalable si bien que l'OMVG traîne des arriérés de paiement à cet effet dans le cadre de son projet de construction des lignes haute tension. Lors des recensements dans la région d'OIO plus précisément entre Mansoa et Tchalana des réticences ont été notées de la part des PAP à cause de cette revendication. Voilà pourquoi l'indemnisation préalable a été fortement recommandée par les parties prenantes conformément à la PO/PB 4.12 de la Banque Mondiale.

### ***L'absence d'électricité, un facteur déterminant pour l'acceptabilité sociale du projet***

La Guinée Bissau fait face à un manque criard d'électricité particulièrement dans les zones d'influence du projet. La fourniture des ménages en énergie SE LIMITE DANS LE SECTEUR AUTONOME DE Bissau et est quasi inexistante dans les régions de Cacheu et d'OIO où il n'existe pas de réseaux de distribution. Cela est d'autant plus vrai que les équipes du projet ont été confrontées à ces difficultés dans l'élaboration du PAR. Il est clair que cet aspect durement ressenti par les populations et les entreprises favorise l'adhésion des parties prenantes au PRAE.

### ***Le manque de confiance aux projets étatiques***

Les populations rencontrées dans le cadre des consultations n'ont pas hésité de manifester leur manque de confiance aux projets pilotés par l'Etat Bissau guinéen. Elles estiment que ce désarroi est dû au non-respect des engagements des autorités et des projets. D'où la nécessité de changer cette donne en tenant compte des besoins exprimés et surtout des préoccupations exprimées notamment en évitant les facteurs de blocage tout en accélérant la mise en œuvre de ce projet-ci.

### ***Un accompagnement social pour les communautés riveraines des lignes MT***

L'accompagnement social a occupé une place très importante dans les attentes exprimées par les communautés, les autorités administratives et les PAP. Ainsi, ces parties prenantes croient que la lutte contre la pauvreté passera par un programme d'accompagnement social consistant. Pour que l'électricité participe activement au bien-être social des populations, elles invitent le PRAE à participer activement à la performance des centres de santé et des écoles et centres de formations professionnelles à travers la dotation de médicaments et de matériels sanitaires et d'apprentissage non sans contribuer à la construction de bâtiments pour ces deux secteurs.

### ***L'accès des femmes à la terre et aux instances de prise de décisions***

La participation des femmes aux instances de prise de décisions fait son chemin. Cependant, elle nécessite des efforts structurels pour que les femmes puissent s'affirmer. Leur accès à la terre connaît plus de facilités par endroit. Les femmes peuvent hériter des terres et sont attributaires de parcelles agricoles notamment pour les encourager dans leurs efforts de participation à la lutte contre la pauvreté.

### ***Les mécanismes de gestion des plaintes***

Lors des consultations, un mécanisme traditionnel de gestion des plaintes a été identifié dans les zones d'influence du projet. Son principal but est la recherche de solutions à l'amiable. Plusieurs niveaux sont notés dans le processus : il s'agit du village autour du comité, de la section ou du secteur (autour des autorités administratives) selon les zones et la justice. Ce qu'il faut noter par ailleurs, c'est que même la police mène une conciliation entre les plaignants avant de transmettre leurs dossiers à la justice.

### ***Analyse des résultats des consultations relatives aux mesures d'optimisation***

Les consultations relatives aux mesures d'optimisation ont été l'occasion de rassurer davantage les autorités locales et les PAPs qu'ils seront impliqués à chaque étape du processus de PAR et d'indemnisation.

Parmi, les mesures d'optimisation, deux (02) ont été agréablement accueillies par les populations. Ce sont :

- La réduction de l'emprise de 15 à 4m qui permettra d'exclure les biens des centaines de riverains initialement recensés comme PAPs. A ce point les PAPs ont exprimé leur soulagement par rapport à la minimisation des impacts et souhait de démarrer rapidement les travaux car n'ayant pas d'impacts significatifs ;
- L'évitement systématique des habitations qui se traduit par le contournement du centre de certaines agglomérations. A titre illustratif, ci-dessous, le soulagement d'une PAPs de Sao Domingo lors des consultations après avoir appris les mesures d'optimisation.

***“Vraiment, l'évitement des habitations est un soulagement pour nous. Par exemple, mon voisin a failli faire une crise cardiaque lorsque son bâtiment a été pris dans l'emprise des 15 m. Avec cette mesure d'optimisation et surtout d'évitement des habitations, il sera aujourd'hui l'homme le plus heureux. Je ne peux que remercier l'UMOP/PRAE et les consultants pour cette initiative”***

L'analyse des avis et perceptions des participants aux différentes consultations publiques révèlent que certaines PAPs perdaient dans l'emprise initiale des lignes leurs habitations. Alors plusieurs PAPs s'étaient résignées et attendaient à contrecœur leurs indemnisations et la démolition de leurs maisons.

En somme, les mesures d'optimisation correspondent bien aux attentes des populations locales.

Pailleurs, elles fondent beaucoup d'espoir sur les retombées économiques de ce projet hautement stratégique pour le développement des secteurs et sections concernées.

Annexe 3 : Feuille de présence

Annexe 4 : Feuille de Base de Données de Par de Bissau

**C'est un document séparé**